



Aix en Provence

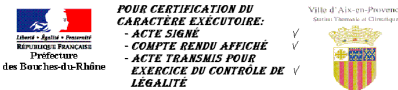
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-399**

Séance publique du

3 novembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-51406-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ANCIEN ARCHEVECHE - TRAVAUX D'URGENCE SUR LA COUVERTURE - CHOIX D'UN MAITRE D'OEUVRE

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Sylvaine DI CARO.

Secrétaire : S.Dijon

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction Des Musées & Du Patrimoine
Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

Nomenclature : 7.10

Divers

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ANCIEN ARCHEVECHE - TRAVAUX D'URGENCE SUR LA COUVERTURE - CHOIX D'UN MAITRE D'OEUVRE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'archevêché d'Aix est un édifice à l'histoire architecturale complexe résultant de nombreux remaniements, initiés au Moyen Age et s'achevant au XVIIIe siècle.

Une longue histoire :

Le plus ancien témoignage visible de ces campagnes de constructions successives est le rez-de-chaussée de la salle dite « gothique », attribuée à l'activité de l'Archevêque Vidosmini au milieu du XIIIe siècle. Les travaux menés par les prélats de l'époque moderne sont mieux connus :

- restauration et embellissement de l'aile nord, construction des écuries, aménagement du jardin à l'emplacement du cimetière sous Jérôme de Grimaldi (1655-1685).
- Construction de l'escalier à pan coupé à l'angle nord-est et fontaine adossée à l'aile sud pendant l'épiscopat de Daniel de Cosnac (1693-1708).
- Restructuration des ailes nord, est et ouest, construction de l'aile sud refermant la perspective par Charles Gaspard Guillaume de Vintimille du Luc (1708-1729).
- Embellissements des espaces intérieurs par Jean de Dieu Raymond de Boisgelin de Cucé (1771-1801).

L'édifice a subi divers autres transformations aux cours des XIXe et XXe siècles, dont certains assez récents qui ont pu en faire évoluer la structure.

Un projet :

C'est dans ce lieu historique du Festival d'Art Lyrique, qui l'occupe encore, qu'aujourd'hui se dessine un projet de « Maison de l'opéra » musée et centre d'interprétation fondés sur les collections importantes de la ville (*vidéos, costumes, décors, archives, etc*) relevant de l'opéra et du festival d'Aix en particulier. Le projet Scientifique et Culturel est en cours de rédaction. Ce projet a pour ambitions de faire connaître l'opéra auprès des jeunes publics, de raconter son histoire et celle du festival, de valoriser les collections. Présent toute l'année auprès de tous les publics par ses animations, expositions, conférences, etc., il contribue à maintenir et développer au long de l'année, une vie autour du chant lyrique.

Des travaux prioritaires :

L'ancien archevêché n'est pas en excellent état. D'importants travaux de restauration, en particulier des anciens appartements de l'archevêque, seront nécessaires à une meilleure sauvegarde et compréhension. Ces travaux pourront être aidés par nos partenaires habituels car l'édifice est classé au titre des monuments historiques et la part résiduelle de la ville n'excedera certainement pas 20 % d'un montant estimé à 5 millions d'euros HT et hors honoraires.

Ces travaux s'étendront sur plusieurs années et exercices budgétaires d'autant qu'il faut tenir compte de la présence du Festival qui empêche des travaux pendant trois mois de l'année.

Mais en attendant, le diagnostic général conduit par l'équipe de l'architecte qualifié, M. Corrado di giuli Morghen a mis en évidence des priorités. Au premier rang se place la couverture, toiture et charpente pour l'ensemble des bâtiments mais particulièrement les ailes Est et Ouest. Ces travaux seront à mettre en œuvre en tenant compte de l'installation probable ultérieurement d'un traitement climatique des espaces du musée comme du chauffage et de la climatisation des autres espaces. Les réserves utiles au développement du projet seront pris en compte.

Cette première tranche est évaluée tout frais compris à 750 000 € HT.

Il incombe au Conseil Municipal de donner son accord pour le choix, dans le cadre d'un marché, d'un architecte qualifié Maître d'oeuvre qui aura la tâche de définir en détail ces travaux, d'accompagner le Maître d'ouvrage dans la rédaction des marchés et de conduire ces travaux de première nécessité jusqu'à leur réception.

Il sera fait appel à nos partenaires aux fins d'obtenir des subventions : Ministère de la culture et de la communication, Région, Département et Communauté du pays d'Aix.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER** votre accord pour le choix d'un maître d'oeuvre qui conduira ces travaux de première nécessité ;
- **DONNER** votre accord pour solliciter nos partenaires habituels (*Etat, région, département, CPA*) au plus fort taux de subvention possible ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents en rapport avec cette tranche de travaux, sachant que l'attribution des marchés fera l'objet d'un rapport spécifique ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier principal d'Aix-Municipal à faire recette des subventions accordées par nos partenaires habituels.

DL.2014-399 - ANCIEN ARCHEVECHE - TRAVAUX D'URGENCE SUR LA COUVERTURE -
CHOIX D'UN MAITRE D'OEUVRE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)